

**Relevé de décisions
du conseil de l'Inspé - Académie de Martinique (en présentiel et à distance)
Séance du mercredi 21 octobre 2020**

Le mercredi 21 octobre 2020, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Rose-Lise Joachim.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Propos liminaires
2. Validations
 - a. Auto-évaluation du master MEEF second degré (sous réserves)
 - b. Modalités de validation des connaissances (sous réserves)
 - c. Demande de transformation d'emplois
 - d. Campagne d'emplois du second degré
 - e. Campagne d'emplois des BIATSS
 - f. Budget primitif 2021
 - g. Désignation des trois membres du COSP
3. Questions diverses

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents et représentés : 03

Nombre de membres absents non représentés : 09

Invités : 03

✚ **Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 16 septembre 2020**

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du conseil de l'institut de la séance du mercredi 16 septembre 2020.

✚ **Auto-évaluation du master MEEF second degré (sous réserves)**

Le dossier d'auto-évaluation du master MEEF PIF FFA a été validé lors du conseil de l'institut du mercredi 16 septembre 2020 ; ceux des deux masters MEEF premier degré et encadrement éducatif ont été validés lors du conseil du 14 octobre 2020.

Afin que l'auto-évaluation soit complète, le dossier du master MEEF second degré est soumis, pour approbation, aux membres du conseil.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le dossier d'auto-évaluation du master MEEF second degré de la campagne d'évaluation 2020-2021, vague B.

✚ **Modalités de validation des connaissances (sous réserves)**

Les maquettes :

- des dix parcours du second degré ;
- du master MEEF encadrement éducatif ;
- du master MEEF PIF FFA ;
- du DU2E1
- et du DUF AE (rectifié)

sont soumises au vote du conseil, après avoir été vérifiées par les responsables de mention et la direction adjointe.

Les maquettes du master MEEF parcours créole et parcours lettres modernes sont incomplètes ; elles seront validées lors du prochain conseil.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, les modalités de validation des connaissances :

- du master MEEF second degré (excepté les parcours créoles et lettres modernes) ;
- du master MEEF encadrement éducatif ;
- du master MEEF pratiques et ingénierie de la formation parcours formateur de formateurs d'adultes ;
- du diplôme universitaire d'enseignement et d'éducation de l'enfant d'âge scolaire et préscolaire.

Le conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants, réuni le lundi 5 octobre 2020, a validé des demandes de transformation d'emplois, ainsi que les campagnes d'emplois du second degré et des BIATSS.

Il convient, afin de respecter la chaîne de validation par les instances mise en place à l'université des Antilles, que les décisions soient validées par le conseil plénier.

✦ Demande de transformation d'emplois

a) Emploi n° 511

Le conseil de l'institut restreint, réuni le 5 octobre 2020, a émis un avis favorable, à la majorité, pour la transformation de l'emploi de PRAG n°511 en emploi d'enseignant-chercheur à la rentrée 2021.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des membres présents et représentés, la demande de transformation de l'emploi de PRAG n°511 en emploi d'enseignant-chercheur, corps des MCF, à la rentrée 2021.

b) Emploi n° 512

Le conseil de l'institut restreint, réuni le 5 octobre 2020, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la transformation de l'emploi de PRCE n°512 en emploi d'enseignant-chercheur, corps des MCF, à la rentrée 2021.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des membres présents et représentés, la demande de transformation de l'emploi PRCE n°512 en emploi d'enseignant-chercheur, corps des MCF, à la rentrée 2021.

✦ Campagne d'emplois du second degré

c) Emploi n° 513

Le conseil de l'institut restreint, réuni le 5 octobre 2020, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la mise à la publication, au titre de la première campagne d'affectation des enseignants titulaires de statuts second degré dans le supérieur, à la rentrée 2021 et pour la fiche de poste à publier, du poste de PRAG n° 513 en espagnol.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise à la publication, au titre de la première campagne d'affectation des enseignants titulaires de statut second degré dans le supérieur à la rentrée 2021 ainsi que la fiche de poste de l'emploi de PRAG n° 513 en espagnol.

d) Emploi n° 518

Le conseil de l'institut restreint, réuni le 5 octobre 2020, a émis un avis favorable à la majorité des membres pour la mise à la publication, au titre de la première campagne d'affectation des enseignants titulaires de statut second degré dans le supérieur à la rentrée 2021 et pour la fiche de poste à publier du poste de PRAG n° 518 en arts plastiques.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des membres présents et représentés, la mise à la publication, au titre de la première campagne d'affectation des enseignants titulaires de statut second degré dans le supérieur à la rentrée 2021 ainsi que la fiche de poste de l'emploi de PRAG n° 518 en arts plastiques.

✦ Campagne d'emplois des biatss

Trois emplois sont actuellement vacants ; l'un des postes ne peut pas être mis au concours car il s'agit d'un détachement.

a) Technicien ITRF n° 55056 U

Les membres du conseil restreint, réunis le 5 octobre 2020, ont validé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise au concours interne 2021, ainsi que la fiche de poste de l'emploi de technicien n° 55056 U.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise au concours interne en 2021 ainsi que la fiche de poste BAPJ, gestion et pilotage, relative à l'emploi de technicien n° 55056 U.

b) Adjoint administratif AENES n° 40841 T

Les membres du conseil restreint, réunis le 5 octobre 2020, ont validé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise au concours externe 2021 ainsi que la fiche de poste de l'emploi d'adjoint administratif à AENES n° 40841 T.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise au concours externe en 2021 et la fiche de poste d'adjoint administratif AENES n° 40841 T.

✚ **Budget primitif 2021**

Chaque année, à cette période, les instances de l'université sollicitent le budget primitif des composantes. À ce jour, aucune demande n'émane du pôle Martinique. Il convient cependant, selon les statuts, que le budget primitif soit validé par le conseil de l'institut.

La proposition de budget 2021 s'élève à 350 000 €.

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES INSPE MARTINIQUE					
	Exécuté en cours	Prévisions 2021		crédits ouverts	Prévisions
DÉPENSES	257 942	350 000	RECETTES	347 368	350 000
FONCTIONNEMENT	235 257	330 000	FONCTIONNEMENT	322 368	330 000
Achats (papiers, fournitures...)	71 973	62 000	Dotation Tutelle	210 643	256 500
Services extérieurs, entretiens, réparations	42 521	85 000	Ministère	54 000	132 280
copieurs	22 000	20 000	autres recettes Ministère (5 220 €, 3000€)	52 423	
Frais de télécommunications, frais postaux	4 915	15 000	Droits d'inscription	79 220	99 220
Autres services extérieurs hors nettoyage	54 038	70 000	Compensation	25 000	25 000
Nettoyage	28 959	40 000	Autres recettes	35 439	10 000
Prestations de services diverses -voyages	9 002	35 000	CTM	28 500	
Autres frais	1 848	3 000	Taxes d'apprentissage	6 939	10 000
			conventions, passages, photocopies, fluides	76 236	63 500
INVESTISSEMENT	22 685	20 000	INVESTISSEMENT	25 000	20 000
Total	257 942	350 000	Total	347 368	350 000

La procédure, à l'université des Antilles, est la suivante :

- Demande de budget par le pôle Martinique ;
- Transmission du budget primitif de l'Inspé au pôle Martinique ;
- Transmission du budget par le pôle Martinique aux instances de l'université ;
- Vote du budget de l'UA ;
- Répartition par pôle ;
- Répartition des pôles aux composantes.

La dotation globale de fonctionnement sollicitée par l'Inspé s'élève à 132 280 € pour l'année 2021.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2021 de l'Inspé de Martinique.

✚ **Désignation des trois membres du COSP**

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'Inspé est composé de :

- Six membres de droit nommés par le président de l'université des Antilles ;
- Trois membres de droit nommés par le recteur de l'académie de Martinique ;
- Trois membres proposés et nommés par le conseil de l'institut.

Trois propositions sont soumises aux membres du conseil de l'Inspé :

- Madame Yoanne Emmanuel-Emile ;
- Madame Céline Guilmois ;
- Monsieur Philippe Lunel.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, les candidatures de mesdames Yoanne Emmanuel-Emile, Céline Guilmois et de monsieur Philippe Lunel.

✚ **Question diverse**

L'évaluation du stage n'est pas intégrée dans l'EC de stage. Il conviendrait que le tuteur ou le MAT émette un avis sur le stage.

Deux fiches d'évaluation des stages sont proposées pour :

- le premier et le second degré ;
- le conseiller principal d'éducation.

Les quatre critères de l'évaluation émanent du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Les membres du conseil de l'Inspé décident :

- qu'une distinction sera faite entre le premier et le second degré ;
- que la mention « obligation de service » sera supprimée pour le premier degré ;
- et que les lignes « exploitation du stage » et « obligation de service » seront supprimées pour le second degré.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les fiches d'évaluation des stages rectifiées pour le premier degré, le second degré, et l'encadrement éducatif.

Fort-de-France, le mercredi 21 octobre 2020,

Pour le conseil de l'institut,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique
Bertrand Troadec

